



# Ile Napoléon

## Syndicat de Communes

### COMITE SYNDICAL PROCÈS-VERBAL

- SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024 A 18 HEURES 30 -  
MAIRIE DE RIXHEIM

Sur convocation du 5 septembre 2024 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 11 septembre 2024 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim.

#### Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Patrick **DELUNSCH**, Christian **FRANTZ**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Francis **HOMATTER**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

#### Absents excusés et non représentés :

./.

#### Absents non excusés :

./.

#### Ont donné procuration :

Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Christian **FRANTZ**  
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Maurice **GUTH**  
Monsieur Gilbert **FUCHS** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**  
Monsieur Dominique **HABIG** à Monsieur Philippe **GRUN**  
Monsieur Denis **LIGIBEL** à Monsieur Guy **OMEYER**  
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**  
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Aurélien **AMM**  
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Yves **BLONDE**  
Monsieur Claude **SCHULLER** à Monsieur Pierre **LOGEL**

#### Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.



## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2024
2. Création d'un emploi permanent
3. Opération n° 12003 – Battenheim – extension et réhabilitation de la mairie – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
4. Opération n° 22008 – Baldersheim – mise en conformité accessibilité de la salle polyvalente – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
5. Opération n° 32107 – Sausheim – extension de la caserne des sapeurs-pompier – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
6. Opération n° 62004 – Dietwiller – réhabilitation du vieux moulin – avenant au marché de travaux – autorisation de signer
7. Opération n° 72402 – Riedisheim – construction d'une halle couverte et d'un bâtiment annexe place Munderkingen – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
8. Opération n° 22406 – Baldersheim – renouvellement de l'éclairage public de la RD 201 – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
9. Opération n° 32204 – Sausheim – réaménagement de la rue du Poirier – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
10. Opération n° 42405 – Rixheim – aménagement d'un parking rue de Battenheim – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de solliciter les subventions
11. Opération n° 52402 – Habsheim – remplacement de luminaires – résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux 2024 – attribution des marchés de travaux - autorisation de signer
12. Opération n° 72402 – Riedisheim – désimperméabilisation et végétalisation de la place Munderkingen – résultat de la consultation d'entreprises pour la réalisation de murs de soutènement – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
13. Opération n° 72411 – Riedisheim – aménagement de nouveaux terrains et d'un club-house pour les boulistes – approbation de principe
14. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 45. Il salue l'ensemble des délégués présents, les services du syndicat, ainsi que le représentant de la presse.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées et fait circuler la liste de présence pour visa, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUILLET 2024**

Le procès-verbal du comité syndical du 17 juillet 2024 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués et, parallèlement, mis à leur disposition sur Teams, le **24 juillet 2024**.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2024.**

## POINT N° 2 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme est vacant depuis la mi-août 2023. Afin de pourvoir celui-ci, une procédure de recrutement avait immédiatement été engagée, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, sur un profil de catégorie administrative A (cadre d'emplois des attachés territoriaux). Parallèlement, afin d'assurer la continuité du service, l'instruction des dossiers a été confiée à un prestataire extérieur.

Pas moins d'une dizaine de candidat(e)s, titulaires ou non, de la fonction publique territoriale, ont été auditionné(e)s, malheureusement sans succès.

En raison des missions à effectuer et afin d'élargir les chances de trouver un candidat apte à remplir les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme, il apparaît nécessaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, un emploi permanent d'instructeur(trice) des autorisations d'urbanisme à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Ceux-ci doivent être pourvus par des fonctionnaires.

Au cas d'espèce, eu égard aux difficultés de recrutement rencontrées depuis plus d'un an, il serait cependant opportun d'autoriser M. le président à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et R.2313-3 ;*
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et suivants et ses articles L.411-1 et suivants ;*
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;*
- Vu l'état du personnel de l'établissement public ;*
- Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent d'instructeur(trice) des autorisations d'urbanisme à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;*



Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide de procéder à la création de l'emploi permanent ci-dessus mentionné, selon les modalités détaillées dans la présente, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;**
- **Charge M. le président de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;**
- **Dit que cet emploi permanent pourra également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial dans les conditions de l'article L.332-8-2°, du code général de la fonction publique ;**
- **Charge M. le président de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.**

### **POINT N° 3 : OPERATION N° 12003 – BATTENHEIM – EXTENSION ET REHABILITATION DE LA MAIRIE – AVENANTS A DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

En séances des 29 novembre 2023, 20 décembre 2023 et 10 avril 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation de la mairie de Battenheim.

Au cours des travaux, ce projet a fait l'objet de plusieurs adaptations. Celles-ci concernent :

1. **Le lot n° 1 – démolition/curage**, attribué à la société Prémys. Il s'agit d'une plus-value pour la dépose des panneaux de façades existants, la fermeture provisoire du bow-window et des deux ouvertures de l'ascenseur, partiellement compensée par une moins-value pour la dépose de revêtements de sols non réalisée. L'avenant y afférent s'élève à **+ 1 548,00 € HT**, correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 5,25 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 31 038,00 € HT** ;
2. **Le lot n° 2 – terrassement/gros-œuvre**, attribué à la société Roesch Constructions. Il s'agit d'une plus-value pour la modification des fondations, permettant de ponter la conduite principale de gaz existante, située sous l'extension. L'avenant y afférent s'élève à **+ 11 500,50 € HT**, correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 4,12 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 290 919,48 € HT**.

Ces avenants, d'un **montant total de + 13 048,50 € HT**, correspondent à une **augmentation de l'ensemble des travaux de 0,99 %** et fixent le **nouveau montant global de ces derniers à 1 335 052,13 € HT**.

Dans sa séance du 3 septembre 2024, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications présentées. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les deux avenants présentés, d'un montant total de + 13 048,50 € HT, soit une augmentation de l'ensemble des marchés de 0,99 %, dont le nouveau montant s'établit désormais à 1 335 052,13 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des sociétés concernées.**

**POINT N° 4 : OPERATION N° 22008 – BALDERSHEIM – MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENANTS A DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

En séances des 7 février et 10 avril 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés de travaux pour la mise en conformité accessibilité de la salle polyvalente de Baldersheim.

Au cours des travaux, ce projet a fait l'objet de plusieurs adaptations. Celles-ci concernent :

1. **Le lot n° 2 – menuiserie aluminium/serrurerie**, attribué à la société Kleinhenny Raymond. Il s'agit d'une plus-value pour :
  - a. Le remplacement intégral du mur rideau au droit de l'ascenseur en lieu et place de l'adaptation des châssis actuels techniquement non réalisables après les investigations menées en cours de chantier.
  - b. Le remplacement de quatre tringleries de haut-jours dans la salle de danse. L'avenant y afférent s'élève à **+ 5 122,00 € HT** correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 25,80 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 24 975,00 € HT** ;
2. **Le lot n° 3 – plâtrerie/faux-plafond**, attribué à la société Meyer Isolation. Il s'agit d'une plus-value pour :
  - a. Un habillage coupe-feu une heure en partie haute du mur séparant le hall de la grande salle.
  - b. L'isolation des faux-plafonds du hall et des retombées en BA13. L'avenant y afférent s'élève à **+ 5 792,50 € HT** correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 10,45 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 61 239,50 € HT** ;
3. **Le lot n° 4 – menuiserie bois/plancher bois**, attribué à la société Bitsch. Il s'agit d'une plus-value pour la modification du bar, le remplacement de trois portes par des blocs-portes « rénovations » ainsi que le rajout d'une porte coupe-feu ½ heure dans le couloir du sous-sol (EAS). L'avenant y afférent s'élève à **+ 5 087,15 € HT** correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 11,47 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 49 438,15 € HT** ;
4. **Le lot n° 6 – ascenseur**, attribué à la société Orona Est. Il s'agit d'une plus-value pour une finition des trois parois de la cabine en inox brossé et l'intégration d'un miroir toute largeur.



L'avenant y afférent s'élève à **+ 500,00 € HT** correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 2,55 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 20 100,00 € HT** ;

5. **Le lot n° 7 – sols durs/faïence**, attribué à la société Burger Carrelage. Il s'agit d'une moins-value pour le remplacement du carrelage sol initialement prévu dans le hall et les sanitaires par un revêtement PVC. En effet, la chape existante découverte en cours de chantier ne permettait pas techniquement de recevoir un carrelage, mais uniquement un revêtement PVC.

L'avenant y afférent s'élève à **- 2 789,00 € HT** correspondant à une **diminution de la masse des travaux de 21,48 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 10 195,00 € HT** ;

6. **Le lot n° 11 – chauffage/ventilation/sanitaires**, attribué à la société Liebermann. Il s'agit d'une plus-value pour le rajout d'un vidoir au sous-sol et la dépose d'un ventilo-convecteur situé dans le hall.

L'avenant y afférent s'élève à **+ 1 550,63 € HT** correspondant à une **augmentation de la masse des travaux de 6,21 %** et fixant le **nouveau montant du marché à 26 512,72 € HT**.

Ces avenants, d'un **montant total de + 15 263,28 € HT**, correspondent à une **augmentation de l'ensemble des travaux de 4,17 %** et fixent le **nouveau montant global de ces derniers à 381 091,82 € HT**.

Dans sa séance du 3 septembre 2024, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications présentées. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les six avenants présentés, d'un montant total de + 15 263,28 € HT, soit une augmentation de l'ensemble des marchés de 4,17 %, dont le nouveau montant s'établit désormais à 381 091,82 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec chacune des sociétés concernées.**

**POINT N° 5 : OPERATION N° 32107 – SAUSHEIM – EXTENSION DE LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 10 avril 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux d'extension de la caserne des sapeurs-pompiers à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 25 juin 2024, fixant la date limite de remise des offres au 22 juillet 2024 à 11 heures. Le dépouillement et



l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 3 septembre 2024, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Société	Montant HT
1	Gros-œuvre	Metzger BTP à Cernay	53 290,20 €
2	VRD	Zenna Bâtiment à Wintzenheim	14 535,26 €
3	Démolition	Gaïal à Colmar	6 772,44 €
4	Echafaudage	Technic Echaf à Wittenheim	1 000,48 €
5	Serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	2 970,00 €
6	Couverture et bardage bac acier	Nicolas R. Couverture à Colmar	15 835,89 €
7	Menuiseries extérieures aluminium	Kleinhenny Raymond à Illzach	10 785,80 €
8	Plâtrerie – faux-plafond	Meyer Isolation à Kingersheim	23 691,77 €
9	Carrelage – faïence	Multisols à Colmar	13 677,23 €
10	Chauffage – ventilation – sanitaire	Labeaune à Sundhoffen	40 980,21 €
11	Electricité – courants faibles	Electricité Vincentz SAS à Niederhergheim	34 456,00 €
12	Menuiseries intérieures	Kleinhenny Pierre à Illzach	11 056,42 €
13	Peintures intérieures	Les Peintures Réunies à Sausheim	6 733,30 €
14	Sols souples	Alsasol à Soultz	2 208,15 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>237 993,15 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.**

**POINT N° 6 : OPERATION N° 62004 – DIETWILLER – REHABILITATION DU VIEUX MOULIN – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

En séance du 19 juin 2024, le comité syndical autorisait M. le président à signer le marché pour les travaux de désamiantage, purge et déconstruction, de reconnaissance et sécurisation du vieux moulin à Dietwiller.



Au cours des travaux, plusieurs adaptations ont dû être apportées au projet initial.

Celles-ci concernent les prestations de la société Altkirch Construction, attributaire du lot unique « désamiantage, déconstruction, reconnaissance et sécurisation du bâtiment ». Il s'agit de remblais en pied de façades, d'accès provisoire de chantier, de préservation d'un puits et d'aménagements extérieurs.

L'avenant y afférent s'élève à **+ 13 745,00 € HT**, soit une **augmentation de la masse des travaux de 10,31 %**, ce qui **porte le montant du marché à 147 003,66 € HT**. Parallèlement, **le délai d'exécution est prolongé de 6 semaines**.

Dans sa séance du 3 septembre 2024, la commission MAPA a émis un avis favorable vis à vis de ces modifications. Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant ci-dessus détaillé, d'un montant total de + 13 745,00 € HT correspondant à une augmentation de 10,31 % pour les prestations du lot considéré et fixant le nouveau montant du marché à 147 003,66 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec la société concernée.**

**POINT N° 7 : OPERATION N° 72402 – RIEDISHEIM – CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE ET D'UN BATIMENT ANNEXE PLACE MUNDERKINGEN – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 22 mai 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'une halle couverte et d'un bâtiment annexe place Munderkingen à Riedisheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 27 juin 2024, fixant la date limite de remise des offres au 29 juillet 2024 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 3 septembre 2024, aboutissent à la proposition suivante :

N°	Lot	Société	Montant HT
1	Gros-œuvre	Metzger BTP à Cernay	64 563,50 €
2	Charpente métallique	Muller Rost à Wintzenheim	109 682,17 €
3	VRD	Giamberini & Guy à Turckheim	22 318,52 €

4	Bardage – étanchéité	<i>Sursis à statuer (demande de précisions)</i>	
5	Menuiserie acier – serrurerie	Kleiber à Brunstatt-Didenheim	19 716,00 €
6	Isolation – plâtrerie	Stepec à Wittelsheim	5 832,56 €
7	Chape – carrelage – faïence	Multisols à Colmar	6 214,32 €
8	Electricité	Electricité Vincentz Sud Alsace à Sierentz	26 635,00 €
9	Chauffage – ventilation – sanitaire	Jaenicke à Guebwiller PSE 1 : remplacement des équipements sanitaires en céramique par des équipements en inox	13 782,43 € 3 290,04 €
10	Echafaudage	Echapro à Burnhaupt-le-Haut	8 333,44 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>280 367,98 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.**

**POINT N° 8 : OPERATION N° 22406 – BALDERSHEIM – RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RD 201 – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 17 juillet 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le renouvellement de l'éclairage public de la RD 201 à Baldersheim avec, en prestation supplémentaire éventuelle, l'installation d'un système de télégestion dans les différentes armoires de commande.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 3 septembre 2024, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique : éclairage public

Société **ETPE de Steinbrunn-le-Haut** pour un montant de **59 645,00 € HT (offre de base)** et de **34 210,00 € HT (prestation supplémentaire)**.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.



-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

**POINT N° 9 : OPERATION N° 32204 – SAUSHEIM – REAMENAGEMENT DE LA RUE DU POIRIER – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 17 juillet 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue du Poirier à Sausheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 3 septembre 2024, aboutissent à la proposition suivante :

Lot n° 1 : voirie et réseaux divers

Société **TP Schneider de Wittenheim** pour un montant de **276 719,00 € HT.**

Lot n° 2 : éclairage public

Société **SOBECA d'Ensisheim** pour un montant de **19 117,00 € HT.**

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2024. Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.**

**POINT N° 10 : OPERATION N° 42405 – RIXHEIM – AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DE BATTENHEIM – VALIDATION DE L'APD – AUTORISATION D'ENGAGER LA CONSULTATION D'ENTREPRISES ET DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie pour l'année 2024, la commune de Rixheim a décidé de procéder à l'aménagement d'un parking sur un terrain désaffecté dont elle dispose, d'une surface d'environ cinq ares.



L'aménagement entrevu permettra la création de 14 places de stationnements, dont deux pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux projetés tiendront compte de la nouvelle politique de gestion des eaux pluviales plébiscitée par le SIVOM, laquelle consiste à déconnecter les surfaces imperméabilisées du réseau d'assainissement en procédant, dans la mesure du possible, à l'infiltration directe des eaux de pluie. Le principe adopté repose sur le fait de donner une fonction hydraulique à la nouvelle structure du parking.

Tenant compte de ce qui précède, les travaux comprennent pour l'essentiel :

1. Voirie

- Terrassements généraux (décroustage des enrobés trottoirs, déblais et remblaiement de la parcelle végétalisée) ;
- Constitution d'une structure de parking dite poreuse avec des granulats calibrés ;
- Pavage drainant de type « Ecoroc » ;
- Pose de bordures.

2. Eclairage public

- Déplacement de deux candélabres.

3. Espaces verts

- Plantations d'arbres et d'arbustes ;
- Plantations de graminées ;
- Engazonnement.

4. Travaux annexes

- Signalisation de police (marquage routier et signalisation verticale).

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont chiffré **l'ensemble de ces travaux à 120 000,00 € HT**, hors frais annexes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux d'aménagement d'un parking rue de Battenheim à Rixheim, chiffrée à 120 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**POINT N° 11 : OPERATION N° 52402 – HABSHEIM – REMPLACEMENT DE LUMINAIRES – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX 2024 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 17 juillet, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour les travaux 2024 de remplacement de luminaires dans différentes rues à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 3 septembre 2024, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique : éclairage public

Société **SOBECA d'Ensisheim** pour un montant de **70 927,00 € HT**.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

***Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :***

- ***Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.***

**POINT N° 12 : OPERATION N° 72112 – RIEDISHEIM – DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA PLACE MUNDERKINGEN – RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LA REALISATION DE MURS DE SOUTÈNEMENT – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération du 10 avril 2024, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour les travaux de désimpermeabilisation et de végétalisation de la place Munderkingen à Riedisheim.

En séance du 19 juin 2024, l'assemblée avait attribué la quasi totalité des lots, hormis celui relatif la réalisation de murs en béton à l'arrière de l'Aronde, pour lequel une consultation ultérieure a été organisée, les documents techniques n'étant à l'époque pas encore disponibles.

L'analyse des offres reçues en réponse pour ce lot, soumise à l'avis de la commission MAPA le 3 septembre 2024, s'est traduite par la proposition suivante :



Lot n° 4 : murs béton à l'arrière de l'aronde

Société **AS STN BTP de Sausheim** pour un montant de **49 687,20 € HT**.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2024.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société retenue.**

#### **POINT N° 13 : OPERATION N° 72411 – RIEDISHEIM – AMENAGEMENT DE NOUVEAUX TERRAINS ET D'UN CLUB-HOUSE POUR LES BOULISTES – APPROBATION DE PRINCIPE**

La commune de Riedisheim a décidé d'édifier un nouveau complexe sportif en lieu et place de l'actuel COSEC, situé rue du Collège. Les études réalisées ont mis en évidence la nécessité d'élargir le terrain d'assiette du projet en y incluant les parcelles, contigües, affectées aujourd'hui à la pratique de la pétanque.

La réalisation du projet nécessite dès lors, la délocalisation du club des boulistes, avec aménagement de nouveaux terrains et construction d'un club-house, sur du foncier dont la commune dispose entre la rue des Mariniers et le canal du Rhône au Rhin.

L'opération comporterait ainsi :

- L'aménagement de 14 terrains de pétanque éclairés ;
- L'aménagement d'une zone de stationnement, réservée aux pratiquants, permettant d'accueillir au maximum 20 véhicules ;
- L'installation d'un bâtiment modulaire d'environ 45 m<sup>2</sup>, doté de sanitaires ainsi que d'un espace de stockage et de rangement.

La commune de Riedisheim souhaite confier cette opération au SCIN, à travers une convention spécifique de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Dans l'attente de la ratification de cette convention, qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée lors de sa prochaine séance, les services techniques du syndicat ont déjà travaillé sur ce projet et estimé le coût des travaux à 280 000,00 € HT, décomposés comme suit : 80 000,00 € HT pour le bâti et 200 000,00 € HT pour les terrains de pétanque et l'espace de stationnement.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.



-oOo-

*Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le principe d'intervention du SCIN à l'opération d'aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec club-house à Riedisheim, dont le coût d'ensemble est estimé à 280 000,00 € HT.*

#### POINT N° 14 : DIVERS

La date du **prochain comité** est fixée au **mercredi 23 octobre 2024 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller**. L'assemblée plénière sera précédée d'une réunion de bureau.

Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20  
Rixheim, le 11 septembre 2024

